

Convention pour le développement d'une politique
départementale du tourisme

**CONVENTION "CONSEIL DEPARTEMENTAL /
TARN-ET-GARONNE TOURISME (ADT)"
2022 - 2024**

**ANNEXE FINANCIERE ANNUELLE
Exercice 2023**

Pour rappel : CONV N°2022-52 en date du 17/03/2022
ANNEXE 2023-

I - OBJECTIFS ET PROGRAMME D'ACTIONS POUR L'ANNEE 2023

**ACTIONS 2023 FINANCEES DANS LE CADRE DE LA PROMOTION
DEPARTEMENTALE :**

1 - Editions

Les éditions suivantes sont mentionnées pour mémoire, les factures sur marché sont payées par le Conseil Départemental et peuvent évoluer en fonction des bons de commande :

impression de guides

- Guide "Le Tarn-et-Garonne en famille"
- Guide du Marcheur

impression de cartes

- Carte touristique Tarn-et-Garonne
- Carte activités de pleine nature

divers

- Magazine "La Parenthèse"
(français et version étrangère)
- Dossier Presse du Tarn-et-Garonne
(français, anglais, espagnol)
- Manuel des Groupes du Tarn-et-Garonne
- Logis
- "Aires Camping-Car"
- Sac kraft
- Manuel de vente du Tarn-et-Garonne

Coût total : **88 428 € TTC**

2 - Actions auprès du Grand Public

Participation aux salons et micro-marchés Grand Public, les factures sont payées par « Tarn-et-Garonne Tourisme » à qui le Conseil Départemental verse, action par action, une subvention correspondante à l'euro près à la dépense justifiée :

- Salon International du Tourisme à Nantes (20, 21 avril et 22 janvier 2023) - Pact Sud-Ouest/CRTL	2 500 €
- Salon international du Tourisme à Rennes (27, 28 avril et 29 janvier 2023) - Pact Sud-Ouest/CRTL	2 500 €
- Salon La Roue Tourne à Roques/Garonne (11 février 2023)	50 €
- Salon Occ'Ygène à Toulouse (31 mars, 1 ^{er} et 2 avril 2023)	20 150 €
- Salon Vélo in Paris (27, 28 et 29 mai 2023)	3 000 €
- Bordeaux Fête le Vin (22, 23, 24 et 25 juin 2023) - Pact Sud-Ouest/CRTL	8 000 €
- Opérations de promotion "Grand Public" à destination du marché européen (différentes dates en 2023) - Pact Sud-Ouest/CRTL	6 000 €
SOUS TOTAL	42 200 €

3 - Actions en direction des professionnels

Les factures sont payées par « Tarn-et-Garonne Tourisme » à qui le Conseil Départemental verse, action par action, une subvention correspondante à l'euro près à la dépense justifiée :

- Partir en France à Paris (16 et 17 janvier 2023)	1 300 €
- Workshop presse IMM en Angleterre (13 et 14 mars 2023) partenariat CDT81/ADT82	2 200 €
- Actions professionnelles : Workshop ADN au Panthéon à Paris (5 avril 2023) – IFTM Top Résa à Paris (3 au 5 octobre 2023) – Workshop et pré-tour Destination Incentive à Toulouse (14 au 16 octobre 2023) – Salon Epoqu'Auto à Lyon (10 au 12 novembre 2023) – Workshop Groupes ADN en Occitanie et éductours (date non définie)	8 000 €
SOUS TOTAL	11 500 €

4 – Actions de promotion et communication

Les factures sont payées par « Tarn-et-Garonne Tourisme » à qui le Conseil Départemental verse, action par action, une subvention correspondante à l'euro près à la dépense justifiée :

- Les marchés flottants du Sud-Ouest	75 000 €
- Campagne de communication 2023	40 000 €
- Soutien aux filières agro-tourisme (achats produits bar à fruits + vins)	10 000 €
- Développement des interfaces de la plateforme de commercialisation pour mise en réseau des Offices de Tourisme	10 000 €
- Outils de promotion : assistance produit pour les bornes autoroutières et écrans dans le Offices de Tourisme munis du logiciel Medi4Display	5 000 €
- Licence France Vélo Tourisme 2023	4 380 €
SOUS TOTAL	144 380 €

5 – Insertions publicitaires

Les factures sont payées par ‘‘Tarn-et-Garonne Tourisme’’ à qui le Conseil Départemental verse, action par action, une subvention correspondante à l'euro près à la dépense justifiée à hauteur de **9 000 €**.

6 – Enquête de clientèle (étude Flux Vision /Visit Data + observation économique des résultats)

Les factures sont payées par ‘‘Tarn-et-Garonne Tourisme’’ à qui le Conseil Départemental verse, une subvention correspondante à l'euro près à la dépense justifiée à hauteur de **29 100 €**.

7 – Promotion départementale interne

Il s'agit d'actions de promotion du département en direction des internes stagiaires en médecine.

Les actions payées par ‘‘Tarn-et-Garonne Tourisme’’ sont remboursées par le Conseil départemental à l'euro près à la dépense justifiée à hauteur de **3 000 €**.

TOTAL GENERAL	327 608 €
----------------------------	------------------

II - MOYENS ALLOUES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2023

1 - Moyens matériels :

- **Locaux, valeur locative** : « Tarn-et-Garonne Tourisme » est hébergé dans les locaux de l'Hôtel du Département sur une superficie d'un peu moins de 250 m² répartis en 5 bureaux et une salle de réunion valorisée à 23 280 €,
- **Prestations en nature** : le Conseil Départemental assure la prise en charge à titre gratuit du téléphone fixe, de l'électricité et d'internet valorisée à 480 € par an,
- **Accès au pool de véhicules du Département** dans le respect du règlement des véhicules du pool contre remboursement des frais de carburant et assurance des véhicules calculés sur le nombre de kilomètres réalisés à fournir trimestriellement. Dans ce cadre, l'ADT devra souscrire une assurance responsabilité civile pour ses salariés susceptibles d'utiliser les véhicules du pool.

2 – Montant de la subvention de fonctionnement du Conseil départemental pour l'année 2023 :

Pour l'année 2023, le montant de la subvention s'établit à **1 110 000 €**.

« Tarn-et-Garonne Tourisme » :

- accompagne chaque professionnel du tourisme, depuis la création de leur entreprise jusqu'à leur mise en marché,
- est chargée de mettre en œuvre la politique touristique du Département, sur la base du Schéma Départemental de Développement Touristique et des Loisirs élaboré par le Conseil Départemental.

Ses missions s'articulent autour de 5 objectifs majeurs :

- **Développer, qualifier et structurer** la production touristique ;
- **Fédérer et animer** les professionnels du tourisme départemental ;
- **Promouvoir et développer** la notoriété de la destination "Tarn-et-Garonne" auprès de nos différents publics cibles (prestataires, grand public local, régional, national et international, voyageurs et presse médias) ;
- **Commercialiser** un potentiel touristique de qualité ;
- **Evaluer les retombées de l'activité touristique** du Tarn-et-Garonne.

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur et le dispositif du règlement financier du Conseil Départemental. Les versements seront effectués au compte spécifié par l'Association sous réserve du respect des obligations spécifiées au contrat.

Fait à Montauban, le

**La Présidente de
« Tarn-et-Garonne Tourisme » ,**

Le Président du Conseil Départemental,

Anne IUS

Michel WEILL